

**Compte rendu de la réunion du 12 octobre à la DGOS
sur l'universitarisation de la formation d'infirmier,
Parcoursup et la suppression du concours d'entrée à l'IFSI**

Vendredi 5 octobre les organisations syndicales et les fédérations d'établissements (FHF, FEHAP, FHP) étaient conviées au Ministère de la Santé à une réunion de concertation sur l'arrêté qui sera présenté au prochain HCPPM du mois de novembre, concernant la suppression du concours d'entrée en IFSI et son intégration à Parcoursup, annoncée le 5 juillet dernier par les Ministres de la Santé et de l'enseignement Supérieur.

Les représentants de la fédération ont, en préambule, redonné la position de l'organisation contre ces dispositifs d'universitarisation et de parcoursup, qui avec la suppression du concours conduisent à la destruction des IFSI, de la formation et in fine du diplôme national. Sans oublier les enjeux et les conséquences de ces orientations et mesures sur la promotion professionnelle, un acquis considérable en matière d'ascenseur social qui permet chaque année à des milliers de collègues d'acquérir une véritable qualification opposable aux statuts et aux conventions collectives.

Avec la quasi-totalité des syndicats enseignants et étudiants, la fédération réclame l'abandon de Parcoursup !

Après APB, Parcoursup, qui est une véritable catastrophe, aura laissé de très nombreux jeunes « sur le carreau », loin pour certains de leurs aspirations premières en matière d'orientation. Ce nouveau dispositif est rejeté par la quasi-totalité des organisations syndicales enseignantes et d'étudiants qui en demande l'abrogation. Pourquoi, parce que la loi ORE (Orientation à la Réussite des Etudiants) et Parcoursup n'ont pas pour but d'affecter les bacheliers dans l'enseignement supérieur en fonction des vœux de ces derniers, ce sont des outils conçus pour sélectionner, trier socialement, et barrer l'accès de milliers de jeunes à une formation universitaire. À tel point qu'il reste 127 000 places vacantes, y compris dans des formations qui jusque-là faisaient le plein. C'est bien la preuve qu'un barrage a été mis en fonction de critères et d'algorithmes locaux de sélections imposés par la loi, alors qu'antérieurement il suffisait d'avoir son bac pour s'inscrire dans la formation de son choix.

Avec la loi ORE et l'arrêté Licence, le gouvernement met en place des diplômes à la carte, qui ne sont plus de véritables diplômes nationaux, ni même des diplômes locaux, mais juste des parcours individuels ou des blocs de compétences, sans niveau de qualification reconnue par les conventions collectives. Enfin, les réformes du Baccalauréat et du lycée, qui donnent la part belle à des enseignements à la carte, non enseignés dans tous les établissements, risquent également de conduire à des diplômes locaux.

Dans ces conditions, pourquoi y intégrer alors l'entrée aux IFSI ?
Pourquoi arrêter le concours d'entrée spécifique ?

Pour diversifier le recrutement nous dit-on au Ministère.

Nous sommes bien loin de cela. Il faut apprécier l'ensemble de la problématique pour comprendre. Aujourd'hui, les IFSI ne font plus le plein d'étudiants, et le taux de déperdition entre le recrutement en 1^{ère} année et la fin du cycle est de l'ordre de 30%. Le ministère ne veut pas entendre que le recrutement est faible et en lien avec une attractivité du métier bien médiocre. En cause : le niveau des rémunérations (nous sommes en 23^e position sur 26 dans l'OCDE), beaucoup de responsabilités, sans compter la pénibilité, pour des effectifs très largement insuffisants.

Le ministère table sur l'universitarisation pour régler le problème. Inscrit dans le processus de Bologne, le diplôme d'infirmier sort des formations professionnelles pour entrer dans une formation plus généraliste ou toutes les passerelles universitaires lui seraient ouvertes. Les autres métiers de la santé, par l'abandon du Paces, pourraient ainsi passer de l'un à l'autre sans trop de difficultés. Le Ministère espère ainsi régler le problème de niveau des étudiants, mais également de pouvoir « faire le plein en 2^e et 3^e année ».

Le Ministère de la Santé laisserait au fur et à mesure la responsabilité de cette filière au Ministère de l'Enseignement supérieur, en y intégrant les pratiques avancées, il ne resterait plus qu'à résoudre le problème du doctorat en soins.

Tout ceci, en fait, contribue à une déconstruction de la formation professionnelle qui va de pair avec la destruction de l'hôpital et des cadres collectifs.

FO est opposé à cela, et nous l'avons dit lors de cette réunion.

Ne touchez pas à la promotion professionnelle !

Autre problème demeure aujourd'hui, et non des moindres, c'est l'articulation avec la promotion professionnelle. En effet, aujourd'hui 1/3 des étudiants en IFSI viennent de la promotion pro !

Le projet d'arrêté ministériel supprime le concours d'entrée remplacé par une sélection sur dossier pour les étudiants issus du BAC. Pour les salariés, dont les hospitaliers qui souhaitent suivre la formation d'infirmier, le texte prévoit un dispositif de contrôle de connaissances en Français et en Maths, et un entretien sur les motivations et sur l'expérience du récipiendaire. Ce dispositif devra être opérationnel pour la rentrée 2019, il n'y aura plus qu'une seule date de rentrée (2 actuellement).

Un quota de 25% serait réservé à la promotion professionnelle. Les éléments fournis par le ministère n'épuisent pas notre inquiétude sur un dispositif qui n'a, pour l'instant, pas fait l'objet de réflexion avec l'ANFH qui n'a, ni été conviée à cette réunion et n'a pas été sollicitée en amont dans la construction d'un dispositif répondant aux attentes des professionnels qui jusqu'à ce jour préparaient les concours d'entrée dans le cadre de la formation continue.

Une nouvelle fois, nous déplorons la méthode de concertation, qui non seulement, n'a rien à voir avec la négociation, mais qui contourne sciemment les organisations syndicales. Depuis 7 mois le ministère bouleverse l'organisation des formations infirmières et paramédicales par l'intermédiaire d'une douzaine de réunions du « *comité de suivi universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique* », sans demander notre avis et nos positions et il voudrait exiger de nous qu'on vote sans coup férir ces dispositifs de destruction à l'occasion du Haut conseil des professions paramédicales (HCPPM) du 9 novembre.

Défendre les intérêts particuliers des personnels hospitaliers !

D'ici là nous allons réaffirmer nos revendications pour une meilleure attractivité de la profession, à savoir, les effectifs, les salaires, les conditions de travail et réfléchir pour organiser une riposte afin de préserver l'accès pour des milliers de collègues aux études promotionnelles et garantir que ces agents qui partent en IFSI puissent bénéficier de l'indemnité de stage que certains voudraient remettre en cause, alors même que nos collègues perdent le bénéfice des primes lorsqu'ils sont en formation.

Le prochain HCPPM nous permettra de redonner la position claire de FO, qui pour une certaine partie, était soutenue et partagée par d'autres organisations syndicales lors de cette concertation.

Le Secrétariat Fédéral

Paris le 16 octobre 2018